



Strasbourg, le 27 novembre 2020

CDL-EL-OJ(2020)003ann
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

70^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES
En ligne
Le 10 décembre 2020, 10 h 00 – 12 h 30

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

**Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décide autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.*

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

www.venice.coe.int

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Etude - Utilisation des technologies numériques et élections – principes

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet de principes sur l'utilisation des technologies numériques et les élections ([CDL\(2020\)043](#)), élaboré sur la base des observations de M. Barrett, Mme Kjerulf Thorgeirsdottir, M. Rubio Nuñez et M. Vargas Valdez. Il s'agit d'une version révisée du document soumis au Conseil en octobre ([CDL-EL\(2020\)002rev](#)), qui tient compte des commentaires du Conseil. Le projet de rapport sera soumis pour adoption à la session plénière de la Commission.

3. Glossaire électoral – mise à jour

Le Secrétariat de la Commission de Venise, à la lumière de l'évolution de la terminologie, considère qu'il est utile et opportun d'actualiser le glossaire électoral, précédemment mis à jour en 2016 (voir [CDL-EL\(2016\)004](#)). Le Conseil est invité à examiner le projet de révision du glossaire électoral ([CDL-EL\(2020\)006](#)), en vue de son adoption.

4. Avis conjoint - Albanie - Droit électoral (amendements constitutionnels du 30 juillet 2020 et au Code électoral du 5 octobre 2020)

Suite à une demande de M. Ilir Meta, Président de la République d'Albanie, en date du 21 octobre 2020, le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2020\)044](#)) sur la loi électorale de l'Albanie (amendements à la Constitution du 30 juillet et au Code électoral du 5 octobre 2020) (voir [CDL-REF\(2020\)073](#), [074](#) et [075](#)). Le projet d'avis sera soumis pour adoption à la session plénière de la Commission.

5. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 18 mars 2021, de 10h00 à 12h30.